



Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : _____ Dossier complet le : _____ N° d'enregistrement : _____

1. Intitulé du projet

Demande d'examen cas par cas dans le cadre d'une demande de défrichement concernant des espaces boisés situés dans le périmètre de la Zone d'Activité Economique (ZAE) de Bois de Haye secteur de Velaine en Haye (54)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale SEBL Grand Est

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale Monsieur BARRIER directeur général

RCS / SIRET _____ Forme juridique SAEM

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Défrichement supérieur à 5000 m ² et inférieur à 25 ha	Demande d'examen au cas par cas dans le cadre d'une demande de défrichement sur ZAE pour une surface cumulée inférieure à 25 ha. Il s'agit d'une nouvelle demande par rapport à celle transmise à la DREAL en juin 2019. LA PRESENTE DEMANDE PORTE SUR UNE SURFACE BOISEE DE 7 250 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

SEBL Grand Est, titulaire d'une concession d'aménagement pour la Communauté de Communes Terres Toulouises (CC2T), sera propriétaire de la ZAE de Velaine-en-Haye à partir de fin juin 2020, aux termes d'une cession devant intervenir entre SEBL et l'EPFL.

Le souhait de la CC2T est de permettre au niveau de la Zone d'Activité Economique le développement des entreprises déjà présentes et la venue de nouvelles entreprises souhaitant s'installer sur ce territoire ; ce développement est permis par le maillage des voies et des réseaux existants et autorisé par le PLU communal (zone dans son ensemble classée UX au PLU). Ce développement nécessite le défrichement des surfaces boisées entourant les plateformes et bâtiments existants, la plupart construits au moment du développement de la base OTAN.

Il relève de la responsabilité des entreprises déjà présentes sur la zone ou souhaitant s'y installer de faire en temps utile les demandes d'autorisation rendues nécessaires selon les caractéristiques de leur propre projet (déclaration préalable avant travaux, demande de permis de construire, demandes relatives à la législation ICPE...).

4.2 Objectifs du projet

L'objectif est de permettre le développement d'entreprises déjà présentes ou l'implantation de nouvelles entreprises au niveau de la ZAE déjà aménagée avec voies et réseaux.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Dans le cadre de cette demande, il s'agit de travaux de défrichage.

Les travaux d'aménagement et de construction des entreprises ne font pas l'objet de cette demande.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La phase d'exploitation des entreprises n'est pas l'objet de cette demande.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La Zone d'activité Economique gérée par l'ONF jusqu'en septembre 2016 suite à la fermeture de la base de l'OTAN n'a pas fait l'objet de procédure administrative particulière. Elle a bénéficié des voiries et réseaux réalisés dans le cadre de l'aménagement de la base OTAN.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Nécessité de défricher à court terme une surface boisée de 7 250 m ² environ soumise à demande d'autorisation de défrichement composée de deux secteurs proches l'un de l'autre : - secteur 1 : 3320 m ² - secteur 2 : 3920 m ²	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de Bois de Haye secteur de Velaine en Haye (54 840)
route Henry
allée des acacias, des aubépines

Parcelles cadastrales en partie concernées : AK 88 (et 70)

Coordonnées géographiques¹

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 06° 05' 80" 91 Lat. 48° 69' 54" 31

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

La zone d'activité économiques existe depuis la fermeture de la base OTAN en 1967-1968 ; elle a été gérée par l'ONF à la demande de l'Etat jusqu'en septembre 2016 puis par l'EPFL depuis septembre 2016.

Son périmètre a été arrêté de manière à ce que la ZAE soit en dehors du périmètre de la forêt de protection "forêt de Haye". C'est à l'intérieur du périmètre de la ZAE qu'est prévue l'extension des surfaces bâties.

L'EPFL a mandaté la réalisation d'une étude faune flore sur toute l'année 2019 avec diagnostic, définition des enjeux, identification des mesures d'évitement, de réduction et de compensation annexée au présent Cerfa.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain objet de la demande se situe en dehors de la ZNIEFF de type II (cf. pétude faune flore) de ce secteur.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Comme indiqué dans l'étude faune flore
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Comme indiqué par l'étude faune flore
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de pollution pressentie sur ce terrain selon l'étude historique et environnementale réalisée par ICF Environnement.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non situé dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage. Par contre situé à l'intérieur du périmètre de protection éloignée des captages de Bellefontaine exploités par la commune de Champigneulle pour son alimentation en eau potable. Ces captages ont été déclarés d'utilité publique par l'arrêté préfectoral du 04 juin 1996.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ZAE n'est pas située dans un site Natura 2000. Un site Natura 2000 est situé à environ 5 km au Sud de la zone d'étude. Il s'agit du site Natura 2000 de la Directive Habitat : « FR4100178 - Vallée de la Moselle du fond de Monvaux au vallon de la Deuille, ancienne poudrière de Bois sous Roche » cf étude faune flore
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le périmètre de la ZAE a été volontairement délimité par les services de l'Etat pour être en dehors du périmètre de la forêt de protection "Forêt de Haye". cf. étude faune flore

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le bois coupée sera valorisé en bois énergie.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	cf. étude faune flore jointe
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf étude faune flore

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui mais dans un espace déjà classé UX au PLU communal
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Bruit le temps des travaux de déboisement (tronçonneuse)

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui pour le paysage interne à la ZAE constituant une enclave au sein de la forêt de Haye. Un schéma paysager sera à réfléchir par la Communauté de communes.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Secteur situé en dehors de la forêt domaniale et de la forêt communale exploitées par l'ONF

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Incidences des entreprises déjà présentes sur la zone : de la responsabilité des entreprises

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Mesures d'évitement des impacts et de respect réglementaire des individus d'espèces protégées

- Défrichage entre le 15 septembre et fin octobre hors période de reproduction de la faune (avifaune et mammifères) et hors période d'hivernage des chiroptères (période de forte vulnérabilité)
- abattage des arbres marqués (arbres à cavités) après visite à l'endoscope (dans la mesure du possible) qui permet de s'assurer de l'absence d'occupants lors de l'abattage et qui évite ainsi une mortalité directe,

Mesures de réduction des impacts pour les espèces

- les arbres comportant des cavités ne pouvant pas être contrôlés avant abattage en raison de leur hauteur devront être abattus sur des arbres de l'étage inférieur qui amortiront leur chute (limitation des chocs). Ceux-ci ne devront pas être débités le jour même, afin de permettre un contrôle visuel ou une fuite des animaux.

Mesures de compensation des impacts :

Reboisement sur d'autres secteurs du territoire de la communauté de communes (La recherche de surface à reboiser à l'extérieur de la ZAE (mesure compensatoire) est déjà lancée par la CC2T).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : Etude faune flore

9. Engagement et signature

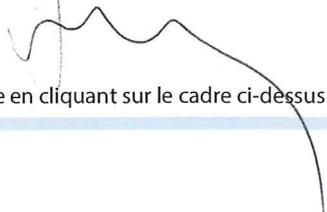
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à METZ

le, 07.05.2020

Signature

Jérôme BARRIER
Directeur Général



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus